



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-80811>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-80811**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : HOSPICES CIVILS DE LYON

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26690027300019

Ville : Lyon cedex

Code postal : 69373

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : AGENTS DE TEXTURE ET D'ENRICHISSEMENT À BASE VÉGÉTALE

Code CPV principal - Descripteur principal : 15800000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : E25_0402_TF_AGENTS DE TEXTURE ET D'ENRICHISSEMENT À BASE VÉGÉTALE

Critères d'attribution : Prix : pondération à 50% Valeur technique : Test des échantillons Facilité / conditions d'utilisation et le rendu final par rapport aux produits utilisés (goût, texture, aspect) pondération à 30% RSE : Provenance, composition, nombres d'ingrédients, valeur nutritionnelle, présence d'allergène, utilisation culinaire pondération à 20%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Les prestations font l'objet d'un lot unique avec un montant maximum de 250 000€ HT. concernant l'attribution : SENES Solutions 226 rue du Parc d'activités de la Baumondiere 44240 Sucé-sur-Erdre N° DE SIRET 830 344 891 00049 Référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-13 à L551-23 du

code de justice administrative ; recours en contestation de validité qui peut être exercé par les tiers au contrat et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées ».

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/07/2025